

13 mar 2015 -13:20

Appartient à Conseil des ministres du 13 mars 2015

Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'Union Benelux

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'Union Benelux*.

Le 17 juin 2008 la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas ont signé à La Haye le traité portant révision du traité instituant l'Union économique Benelux signé le 3 février 1958, ainsi que le protocole relatif aux privilèges et immunités de l'Union Benelux.

Cet accord de siège a été négocié avec le secrétariat général du Benelux, installé à Bruxelles. Ses dispositions visent à préciser certains aspects relatifs aux privilèges et immunités, qui n'avaient pas été prévus par le protocole, et qui sont accordés par la Belgique au secrétariat général du Benelux afin d'assurer le bon fonctionnement de celui-ci.

* signé à Bruxelles le 3 février 2012

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>